

POUVOIR

Le soussigné, Monsieur Carlos GHOSN, domicilié à Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 13 - 15, quai Alphonse Le Gallo, agissant en qualité de Président de RENAULT s.a.s., Société par actions simplifiée, au capital de cinq cent trente trois millions neuf cent quarante et un mille cent treize euros (533.941.113 euros) ayant son siège social à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), 13 - 15, quai Alphonse Le Gallo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 780 129 987

Fonction à laquelle il a été renouvelé par le Conseil d'Administration du 30 avril 2010.

En vertu des pouvoirs conférés au Président de RENAULT s.a.s., aux termes de l'article 13 des statuts de RENAULT s.a.s., Monsieur Carlos GHOSN a les pouvoirs nécessaires pour signer le présent acte, en vertu de la loi et des statuts sus-énoncés.

Lequel, ès-qualité, a, par ces présentes, constitué pour déléataire

- Madame Anne-Sophie LE LAY, Directeur Juridique de RENAULT s.a.s., domiciliée à BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts de Seine) quai Alphonse Le Gallo, n°s 13 - 15.

A qui il donne pouvoir de, pour et au nom de RENAULT s.a.s.

- 1°) Représenter RENAULT s.a.s. dans toutes Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires, tous Conseils d'Administration ou Comités, toutes constitutions de Sociétés approuvées par le Conseil d'Administration, émettre tous votes, signer toutes conventions d'apports et feuilles de présence.

Dans le cadre d'augmentation de capital, soit en numéraire, soit par voie d'apports en nature, approuvées par le Conseil d'Administration, signer tous bulletins de souscription, vendre tous droits de souscription, signer toutes conventions d'apports.

Recevoir et retirer toutes actions nouvelles souscrites et attribuées à RENAULT s.a.s., en donner décharge.

Signer tous extraits, pièces et documents concernant le fonctionnement de RENAULT s.a.s., et notamment toutes copies ou extraits de délibérations du Conseil d'Administration, délivrer toutes attestations ou certificats concernant RENAULT s.a.s., désigner le représentant permanent de RENAULT s.a.s. au cas où celle-ci accepterait un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance de Société Anonyme.

- 2°) Représenter RENAULT s.a.s. dans tous règlements judiciaires ou liquidations de biens, faire procéder à toutes appositions de scellés, requérir tous inventaires, faire tous dires ou protestations.

Participer à toutes assemblées de délibérations de créanciers ; procéder à la nomination de tous syndics, liquidations, commissaires, séquestres ou dépositaires, produire tous titres et pièces, prendre part à la vérification des créances, affirmer la sincérité des créances de RENAULT s.a.s., contester, s'il y a lieu, les créances de tous autres créanciers, accorder toutes remises, obtenir toutes garanties, signer tous concordats et moratoires, judiciaires ou non.

- 3°) Paraître, tant en qualité de défendeur que de demandeur, devant tous Juges, Cours et Tribunaux Civils, commerciaux ou administratifs, répressifs, et toutes juridictions, commissions et organismes compétents, notamment en matière de droit du travail, et représenter RENAULT s.a.s. devant toutes instances, commissions et organismes compétents, tant en France qu'à l'Étranger, et en particulier auprès de la Commission Economique Européenne, et/ou la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Exercer toutes poursuites, sommations, commandements, citations, assignations et constitutions de partie civile.

Déposer toutes plaintes.

Se concilier, se désister, acquiescer à tous jugements.

Consentir tous arrangements, accorder toutes remises termes et délais.

Transiger en tout état de la cause, procéder à la nomination de tous experts, arbitres ou tiers arbitres, s'en rapporter à leurs décisions ou les contester.

Renoncer à tous appels ou pourvois en Cassation.

Constituer tous avocats.

Intervenir dans toutes instances, interjeter tous appels ou défendre à tous appels interjetés, se pourvoir en Cassation ou s'y défendre.

Obtenir tous jugements et arrêts et les faire signifier et exécuter, en requérant, le cas échéant, la force publique.

Procéder à tous actes conservatoires et inscriptions hypothécaires, former toutes oppositions, procéder à toutes saisies mobilières et immobilières , exercer la conversion de toutes saisies, provoquer tous ordres et contributions, y produire, participer à toutes assemblées de créanciers, affirmer toutes créances.

Toucher et recevoir toutes sommes ou valeurs dues à RENAULT s.a.s., en donner ou retirer bonnes et valables quittances et décharges.

Consentir à tous règlements amiables, en recevoir le montant ; de toutes sommes reçues ou payées, donner ou retirer quittances et accepter toutes subrogations avec ou sans garantie, se désister, avec ou sans paiement, de tous droits, actions, privilèges et hypothèques, donner également, avec ou sans constatation de paiement, mainlevées de toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements quelconques.

Consentir à toutes antériorités, restrictions et limitations de privilèges et d'hypothèques , faire et accepter toutes offres, opérer le retrait de toutes sommes consignées.

Remettre ou se faire remettre tous titres et pièces, en donner ou retirer décharge.

- 4°) Acquérir, exploiter, concéder et céder tous droits de propriété industrielle, tous brevets d'invention certificats d'utilité, modèles et marques, droits d'auteur, tous droits de licence simple ou exclusive, tant en France qu'à l'Etranger, et entreprendre toutes actions relatives à leur exploitation.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous contrats et pièces quelconques, soit au seul profit de RENAULT s.a.s., soit au profit conjoint de RENAULT s.a.s. et de la Société PEUGEOT SA.

Effectuer en France et à l'Etranger toutes les démarches nécessaires à l'effet de procéder au dépôt, à la délivrance, à la défense et au retrait des brevets, marques et modèles au nom de RENAULT s.a.s.

En conséquence, signer toutes pièces ou registres, donner toutes décharges, faire toutes réclamations.

Présenter toutes demandes relatives à des additions, perfectionnements, prolongations ou introductions , verser et retirer toutes taxes, lever toutes expéditions de titres ou procès-verbaux , demander des copies officielles avant délivrance, renoncer à la demande et la représenter s'il y a lieu.

Remplir enfin toutes les formalités voulues par les lois, déclarant reconnaître et ratifier tous les actes accomplis dans le cadre des présents pouvoirs.

- 5°) Retirer de tous bureaux de poste et de télégraphe, ainsi que de tous services de messagerie, roulage, chemins de fer, ou recevoir à domicile, des lettres, télégrammes, caisses, paquets et colis, chargés ou non, recommandés ou non , se faire remettre tous dépôts, toucher de tous bureaux tous mandats de poste et tous mandats télégraphiques, ainsi que toutes sommes et objets quelconques, donner toutes quittances, décharges ou émargements.

- 6°) Gérer et administrer les immeubles appartenant à RENAULT s.a.s., ou nécessaires à son exploitation.

Etablir, proroger ou renouveler tous baux, les résilier avec ou sans indemnité, autoriser toutes cessions de baux et sous-locations, donner et accepter tous congés, faire dresser tous états des lieux, audits environnementaux et/ou de patrimoines, faire procéder à tous arpentages.

Faire toutes déclarations, produire toutes justifications, recevoir tous prix et indemnités quels qu'ils soient, en principal, intérêts et accessoires.

Faire déterminer toutes indemnités, soit amiablement, soit en justice.

Représenter RENAULT s.a.s. auprès de toutes Administrations Publiques ou privées, notamment auprès des services de voirie et toutes autorités municipales, en particulier en cas d'alignement ou d'expropriation de tout ou partie des immeubles.

Acquérir ou vendre au nom de RENAULT s.a.s. tous biens meubles, ainsi que tous immeubles faire tout échange, enchérir ou surenchérir dans toutes ventes publiques, accepter toutes déclarations de command.

- 7°) Obliger RENAULT s.a.s. au paiement de tous prix d'acquisition ou soultes d'échanges, ainsi qu'au paiement de tous intérêts, frais et accessoires ; procéder à l'exécution de toutes formalités de publication et de purge, requérir tous états, procéder à toutes dénonciations, notifications, offres et consignations, faire ouvrir tous ordres et y produire.

Vendre tous biens meubles appartenant à RENAULT s.a.s., y compris tous éléments de fonds de commerce et tous biens immeubles.

Procéder au partage de toutes sociétés immobilières ou autres, ainsi que de tous actifs, dans lesquels RENAULT s.a.s. serait intéressée. Accepter toutes attributions ou autres, et en donner décharge.

Etablir toutes origines de propriété, faire toutes déclarations, toucher et recevoir tous prix de vente ou de transport, prendre toutes inscriptions hypothécaires ou tous nantissements au profit de RENAULT s.a.s., donner mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires ou autres, de tous nantissements et de tous privilèges ou oppositions profitant à RENAULT s.a.s., le tout avec ou sans constatation de paiement.

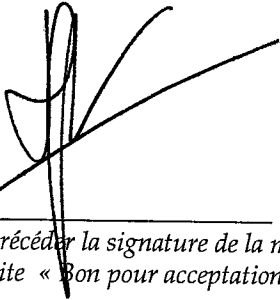
- 8°) Représenter RENAULT et effectuer pour son compte toutes démarches nécessaires auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), de la Banque de France ou de la Commission Bancaire ou toute autre autorité de réglementation des marchés financiers, ou des activités bancaires, qu'elles soient françaises ou étrangères.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer une ou plusieurs personnes en tout ou partie des présents pouvoirs, avec faculté pour les mandataires substitués de faire procéder eux-mêmes à toutes substitutions, révoquer tous mandats et substitutions, et généralement faire tout ce que le mandataire jugera utile et nécessaire.

Dans le cadre de la présente procuration, les actes accomplis directement par le fondé de pouvoirs, ainsi que toutes délégations signés par ce dernier, sans que son consentement soit entièrement libre, seraient nuls de plein droit.

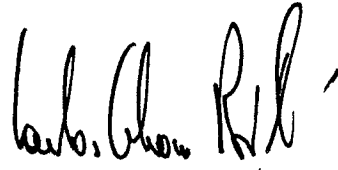
Fait à BOULOGNE-BILLANCOURT
Le 4 juillet 2011
En deux exemplaires

Anne-Sophie LE LAY (*)



(*Faire précéder la signature de la mention
manuscrite « Bon pour acceptation »)

Carlos GHOSN (*)



(Faire précéder la signature de la mention
manuscrite « Bon pour délégation »)

COPIE CONFORME

